

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 98 portant expulsion du territoire de la côte française des Somalis et dépendances du sieur Soultanakis Nicolas-jean.

n° 98

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 février 1942

Numéro JO
n° 543 du 28/02/1942

Date du numéro
28 février 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 3 décembre 1849, rendue applicable à la colonie par décret du 29 mai 1874 promulgué à la Côte française des Somalis par arrêté du 18 septembre 1909

Vu la condamnation infligée le 13 août 1911 au sieur Soultanakis par la Cour criminelle spéciale de Djibouti.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le sieur Soultanakis (Nicolas-Jean), de nationalité hellénique, est expulsé de la Côte française des Somalis et dépendances.

Art. 2

— Le chef du service de la sûreté est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Nouailhetas.